

Santé et bien vieillir : le CESE contribue aux consultations du CNR



Catégorie

Actualité

Date de publication

Publiée le 22/11/2022

Sous-titre

Répondre aux enjeux majeurs de notre système de santé

Chapeau

Le CESE apporte sa contribution au Conseil national de la Refondation (CNR) lancé le 8 septembre 2022 par le Président de la République. Sur ses volets « santé » et « bien vieillir », il formalise quatre impératifs pour répondre aux enjeux majeurs de notre système de santé et d'accompagnement social.

[Téléchargez la contribution](#)

Corps

Comment adapter l'offre de soins et d'accompagnement aux besoins de la population ?

Vieillesse de la population, chronicisation des pathologies, prévalence des pathologies mentales, sédentarité, corrélation des problèmes de santé et des difficultés sociales, etc. Les besoins de la population ont évolué et le décalage avec l'offre de soins et d'accompagnement s'est accentué.

Pour contribuer aux [CNR](#) sur ses volets « [santé](#) » et « [bien vieillir](#) », le CESE s'appuie sur les nombreux avis adoptés ces dernières années par ses membres, pour alimenter le débat et proposer une réponse à ces enjeux.

Le CESE met donc en lumière quatre impératifs transversaux :

- **évoluer vers une approche globale et coordonnée de la santé** intégrant, sans rupture, la prévention dans toutes ses dimensions, le soin, l'accompagnement social, la qualité de l'offre, tout au long de la vie ;
- **lutter contre les inégalités sociales et territoriales face à la santé et dans l'accès aux droits et à la protection sociale** : ces inégalités se renforcent les unes les autres et aggravent les vulnérabilités ;
- **renforcer la démocratie en santé** : à l'échelle nationale, dans le pilotage régional, mais aussi dans les territoires et jusque dans les établissements, il faut associer réellement l'ensemble des acteurs concernés - patients, soignants, accompagnants, proches – aux décisions. L'enjeu est central : mieux assurer l'adéquation entre les besoins et l'offre ;
- **respecter enfin les obligations de la [loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées](#)** : plus de 12 ans après son vote, l'inclusion, en matière de santé, n'est pas encore effective.

Pour répondre à ces impératifs, le CESE résume **six grandes priorités** :

- **faire de la prévention une priorité** centrale et transversale des politiques publiques ;
- **réduire les tensions de recrutements** sur les métiers du soin et de l'accompagnement ;
- **remettre la gouvernance et le financement de l'hôpital au service du droit à la santé** ;
- **lutter contre les déserts médicaux** ;
- **face à la perte d'autonomie, faire du libre choix une réalité** et organiser localement les synergies ;
- **adopter un plan d'urgence pour la santé mentale.**

[Téléchargez la contribution](#)

Tags :

- [Santé](#)
- [handicap](#)
- [dépendance](#)
- [déserts médicaux](#)

© - copyright CESE - Mai 2024